



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 99598

Texte de la question

M. Marc Francina souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le problème récurrent du manque d'examineur pour le permis de conduire. En effet, un certain nombre d'auto-écoles profitent de ce manque d'examineur pour augmenter le nombre d'heures de conduite et de ce fait alourdir la facture finale pour les jeunes. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il serait possible de réglementer l'attente que doivent subir les futurs candidats ou d'envisager d'augmenter le nombre d'examineurs.

Texte de la réponse

L'État a investi pour améliorer les conditions de passage de l'examen du permis de conduire. Il convient de rappeler qu'un total de 455 postes supplémentaires d'inspecteurs ont été créés entre 2000 et 2006 pour répondre aux dispositions de la directive n° 91/439/CEE du 29 juillet 1991 augmentant la durée de l'examen. Cette évolution de 53 %, depuis 2000, de l'effectif du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière n'a aucun équivalent dans les autres corps de la fonction publique d'État. Elle a permis de réduire les délais de présentation aux examens du permis de conduire et d'augmenter la production de places d'examen. Renseignements pris auprès des services locaux compétents, le délai moyen de présentation dans le département de la Haute-Savoie est de trois à huit semaines entre deux épreuves pratiques de catégorie B. Cependant, les établissements d'enseignement de la conduite qui présentent des taux de réussite inférieurs aux pourcentages de réussite départementaux, peuvent rencontrer des délais beaucoup plus importants pour représenter les candidats. Pour répondre aux exigences de sécurité routière, il est primordial que les établissements d'enseignement de la conduite veillent à présenter aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen du permis de conduire, des candidats bien préparés, aptes à réussir dès la première présentation. Un travail en commun entre formateurs et évaluateurs doit permettre d'améliorer le taux de réussite à l'examen du permis de conduire, au profit de tous (candidats, écoles de conduite et service public). Par ailleurs, pour tenir compte des difficultés financières rencontrées par certaines catégories de jeunes ne disposant pas encore de revenus professionnels, le Gouvernement a mis en place le 3 octobre 2005 le dispositif du « permis à un euro par jour », afin de faciliter le financement d'une première formation au permis de conduire de la catégorie B, d'améliorer la qualité générale de la formation pour une meilleure sécurité routière et de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes. Il permet aux jeunes, âgés de seize à vingt-cinq ans révolus, d'étaler le coût de leur formation à la conduite sur plusieurs mois. Il s'agit d'un prêt à taux zéro, les frais financiers étant à la charge de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99598

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7249

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10438